

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT
LOCATION LICENCE IV**OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Mise à disposition par la communauté de communes des Villes Sœurs, d'une licence IV.

Préambule :

La communauté de communes des Villes Sœurs dispose d'une licence IV, dont elle propose de déléguer l'exploitation à un tiers, à partir du 01/11/2026, en concluant avec lui un contrat administratif d'une durée de 3 ans.

Situation

La licence IV est proposée à une exploitation située dans l'une des communes de la communauté de communes des Villes Sœurs.

Exploitation :

L'exploitation de la licence IV se fera dans le cadre d'un contrat de mise à disposition à titre précaire et révocable. À tout moment, la communauté de communes des Villes Sœurs se réserve le droit d'en reprendre la jouissance, immédiatement en cas de non-respect des obligations de l'exploitant, ou pour tout motif d'intérêt général, à l'issue dans ce cas d'un préavis de 6 mois.

L'exploitant ne saurait devenir propriétaire de la licence IV qui n'est pas cédée, mais qui est uniquement mise à sa disposition.

L'exploitant ne pourra céder, sous-concéder ou transférer son droit/contrat sous quelque forme que ce soit, même partiellement, à un tiers.

Redevance :

Le preneur versera à la communauté de communes des Villes Sœurs une redevance annuelle dont le montant est à la proposition du preneur. Le montant proposé par le candidat fait partie des critères de sélection.

Le montant total sera payable annuellement, à la signature de la convention qui liera l'exploitant et le preneur pour la 1^{ère} année, puis à sa date anniversaire.

Obligations de l'exploitant

L'exploitation de la licence IV devra se faire en respect de la législation en vigueur.

L'exploitant devra disposer de toutes les habilitations et autorisations nécessaires à l'exercice de son activité.

L'exploitant devra notamment justifier d'un permis d'exploitation.

Le projet sera précis, réalisable, et en cours au 1^{er} jour d'exploitation de la licence.

L'exploitant ne devra pas se situer en zone protégée, conformément aux termes de l'article L.3335-1 du Code de la Santé Publique, qui instaure un périmètre de protection interdisant tout débit de boissons à consommer sur place, autour de bâtiments prédéfinis.

Pour les besoins de cette mise à disposition, l'exploitant se chargera d'accomplir toute déclaration administrative permettant de transférer en son nom ladite licence IV lors de l'entrée en vigueur de la convention qui le liera à la communauté de communes des Villes Sœurs.

Obligations de la communauté de communes des Villes Sœurs

Afin de répondre aux exigences légales et pour préserver les intérêts des parties, un contrat de location de licence liera les deux parties.

Il précisera :

- l'identité de chacune des parties,
- un rappel des conditions dans lesquelles le propriétaire de la licence l'a obtenue,
- l'indication du prix de la redevance forfaitaire annuelle à payer par le preneur,
- les déclarations du propriétaire indiquant qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision administrative lui interdisant d'exploiter la licence et qu'aucune procédure risquant d'aboutir à une telle interdiction n'est en cours,
- les déclarations du preneur selon lesquelles il répond à toutes les conditions exigées par la loi pour l'exploitation d'une licence IV,
- et toute pièce justificative permettant la bonne exécution de l'exploitation de ladite licence.

La communauté de communes des Villes Sœurs accordera au preneur une location de sa licence IV et renoncera de fait à exercer les droits qu'elle lui donne pour autoriser le preneur à l'exploiter.

Critères de sélection

Montant de la redevance	70%
Pertinence du projet d'exploitation	30%

Date de consultation

Les personnes/sociétés intéressées par l'exploitation de la licence IV doivent fournir un dossier, constitué du formulaire ci-après complété, accompagné de tous les éléments permettant de justifier des capacités et habilitations à gérer ladite licence, ainsi que les modalités d'exploitation envisagées.

La date de réception des offres est fixée au : **15 septembre 2026 - 12h00**

Dossier à déposer auprès de la :
Communauté de communes des Villes Sœurs
Service Développement Economique
12, avenue Jacques Anquetil
76260 EU

Ou via la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics596280.fr>

Ou par e-mail à deveco@villes-soeurs.fr

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT
LOCATION LICENCE IV

FORMULAIRE A COMPLETER

L'EXPLOITANT

Nom de la société : _____

Représentant légal : _____

SIRET : _____

Adresse du lieu d'exploitation de la licence IV : _____

Disposez-vous de toutes les habilitations et autorisations nécessaires à l'exercice de son activité ?

☐ OUI (à joindre)

☐ NON

☐ En cochant cette case, je confirme posséder un permis d'exploitation

Montant de la redevance proposée sur 3 ans : _____

Soit montant de la redevance proposée par an : _____

Pertinence du projet d'exploitation (expliquez en quelques lignes votre projet : activité, usage, nombre d'emploi(s), jours et horaires d'ouverture...) :
